



## Communiqué de presse

Aix en Provence, 26 avril 2010

*NE PAS DIFFUSER, PUBLIER OU DISTRIBUER, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ETATS-UNIS, EN AUSTRALIE, AU CANADA, AU JAPON OU EN AFRIQUE DU SUD*

## **THEOLIA : Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2010**

Les actionnaires de THEOLIA sont informés que l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire se réunira le :

**jeudi 1<sup>er</sup> juin 2010 à 10h00**  
au Moulin de la Récese,  
13122 Ventabren.

L'avis de réunion valant avis de convocation de l'assemblée générale des actionnaires est publié au BALO (Bulletin des Annonces Légales et Obligatoires) du 26 avril 2010 et fera l'objet d'une publication dans un journal d'annonces légales dans les délais légaux. Cet avis peut être consulté sur le site Internet de la Société ([www.theolia.com](http://www.theolia.com)).

THEOLIA invite les actionnaires à consulter les documents préparatoires à l'assemblée générale qui seront disponibles sur le site Internet de la Société et qui comprennent notamment :

- l'ordre du jour de l'assemblée et les projets de résolutions
- les rapports du Conseil d'administration
- le rapport financier annuel
- les modalités de participation et de vote aux assemblées.

Tous les documents et renseignements relatifs à cette assemblée générale seront communiqués dans les conditions légales et réglementaires et seront notamment mis à disposition au siège social de THEOLIA.

### **A propos de THEOLIA**

THEOLIA est un développeur et un opérateur international indépendant de projets éoliens. THEOLIA exerce principalement ses activités en France, en Allemagne et en Italie, ainsi qu'en Inde, au Brésil et au Maroc. THEOLIA est cotée sur le compartiment B d'Euronext Paris, marché réglementé de NYSE Euronext, sous le mnémonique TEO. La valeur est admise dans l'indice CAC Small 90.

## Pour plus d'information - THEOLIA

Edward F. McDonnell  
Responsable Relations Investisseurs  
Tél : +33 (0)4 42 906 594  
[eddie.mcdonnell@theolia.com](mailto:eddie.mcdonnell@theolia.com)

Diane d'Oléon  
Tel : + 33 (0)6 09 04 80 11  
[diane@eca-agency.com](mailto:diane@eca-agency.com)

### THEOLIA

Société anonyme à Conseil d'Administration au capital de 40 308 707 €  
Siège social : 75 rue Denis Papin BP 80199 - 13795 Aix-en-Provence cedex 3  
Tel : +33 (0)4 42 904 904 – Fax : +33 (0)4 42 904 905 - [www.theolia.com](http://www.theolia.com)  
THEOLIA est cotée sur le compartiment B d'Euronext Paris sous le code Mnemo : TEO

### IMPORTANT

**Ce communiqué ne constitue pas une offre d'achat, d'acquisition, de souscription, de cession ou d'émission ni un acte de démarchage en vue de la cession, l'émission, l'achat, l'acquisition ou la souscription de titres de capital de THEOLIA dans toute juridiction.**

**Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente de titres de THEOLIA aux Etats-Unis. Aucun titre de THEOLIA n'a été et ne fera l'objet d'un enregistrement soumis à l'US Securities Act de 1933 tel que modifié (le "US Securities Act") ou à toute autre loi boursière d'un Etat ou d'une autre juridiction des Etats-Unis. En conséquence, les titres de THEOLIA ne peuvent pas être offerts, vendus, souscrits, exercés, revendus, transférés ou délivrés ou faire l'objet d'une renonciation, directement ou indirectement, aux Etats-Unis en l'absence d'un enregistrement (ou d'une exemption d'enregistrement) dans les conditions prévues par l'US Securities Act et conformément à toute loi boursière étatique qui serait applicable. Il n'y aura pas d'offre au public des titres de THEOLIA aux Etats-Unis.**

**Ni ce communiqué (y compris tout document distribué en lien avec ce communiqué) ni toute partie ou toute copie de ce communiqué ne peut être diffusée, publiée ou distribuée aux Etats-Unis ou dans toute autre juridiction où cela constituerait une violation de la réglementation applicable. Tout non-respect de cette restriction peut constituer une violation des lois boursières applicables aux Etats-Unis. La distribution de ce communiqué dans d'autres juridictions peut faire l'objet de restrictions légales et toute personne en possession de ce document doit s'informer de ces restrictions et s'y conformer.**